

RÉUNION INTERMINISTÉRIELLE ET MESURE(TTE)S POUR LES OFFICIERS :

POUR SYNERGIE-OFFICIERS LE COMPTE N'Y EST PAS !

10 SEPTEMBRE
2025

**SYNERGIE-OFFICIERS NE
PEUT DÉCEMMENT SE
CONTENTER DES MESURES
ANNONCÉES.**

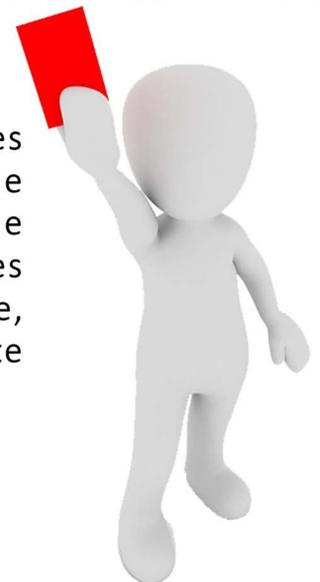
Les mesures catégorielles issues des négociations du Beauvau de la sécurité et de la LOPMI 2022 ont marqué les esprits avec des avancées notables tant sur le plan catégoriel qu'indemnitaire en faveur de tous les officiers de police.

La feuille de route négociée à l'issue pour faire face aux besoins démographiques du corps est venue compléter les besoins, offrant de nouvelles perspectives aux officiers.

Mais les textes d'application et la déclinaison de l'ensemble des mesures ont tardé à paraître et les contraintes budgétaires actuelles sont venues grever tous les projets en attente.

Face au mécontentement de SYNERGIE-OFFICIERS qui n'a eu de cesse d'actionner l'ensemble des leviers possibles et ce, jusqu'au plus haut sommet du ministère de l'Intérieur, une réunion interministérielle s'est tenue pour mettre en application un certain nombre de mesures.

Conscients de l'engagement de notre ministre et de ses équipes dans la défense de ces mesures et de nos intérêts, nous ne pouvons que déplorer que l'ex Premier ministre et Bercy ne donnent pas suite aux accords pourtant validés, alors que les officiers de police, et la police nationale dans son ensemble, demeurent le dernier rempart de la République dans un contexte sécuritaire dégradé.



En effet, force est de constater que le compte n'y est pas.

PIRE, CERTAINES MESURES ANNONCÉES SONT TELLEMENT EN DEÇÀ DES MESURES ACTÉES QU'ELLES INTERROGENT, ENCORE UNE FOIS, SUR LA CONSIDÉRATION PORTÉE AU CORPS DE COMMANDEMENT ET SES CADRES OPÉRATIONNELS :

Mesures	Ce qui était initialement prévu	Ce qui est annoncé	Concrètement
Augmentation du nombre des échelons spéciaux	Passage de 15 à 30%	Passage de 15 à 25%	Autant d'ES en moins pour valoriser les fins de carrière et l'investissement d'officiers aguerris et sur des postes sommitaux
Augmentation de l'IRP	Revalorisation de 5% au 01/01/25	Revalorisation de 2.5% à une date à déterminer, sans rétroactivité au 01/01/25	Une augmentation de : - 10€40 pour un CNE - 11€35 pour un CDT - 16€50 pour un CDT DIV - 29€70 pour un chef de service
Création de nouvelles IRPD et IRP Chef de service	Création de 90 IRPD et 90 IRP Chef de service au national (30 en 2023, 30 en 2024 et 30 en 2025)	Création de 50 IRPD et 50 IRP chef de service au national en 2025	40 postes des chefs de service qui n'auront pas l'indemnitaire idoine
Augmentation de l'IRP pour les officiers stagiaires	297 euros mensuels dès printemps 2024	297 euros mensuels à une date non encore déterminée	Une étape essentielle pour valoriser la rémunération en école

LES OFFICIERS SONT LAS DES PROMESSES SANS LENDEMAIN ET LE MÉCONTENTEMENT NE VA PAS DIMINUER APRÈS CES ANNONCES.

Leur engagement quotidien, leur expertise inégalée ainsi que leur statut de cadre opérationnel méritent davantage de considération. Il est impératif que les officiers soient reconnus à leur juste valeur.

SYNERGIE-OFFICIERS ne peut décemment se contenter des mesures annoncées. C'est pourquoi nous réaffirmons notre détermination à obtenir des avancées réelles et immédiates.

La parole de l'Etat doit demeurer porteuse de sens et de confiance ; les mesures négociées et actées avec le ministère de l'Intérieur en 2022 doivent être respectées, de même que le calendrier fixé.

Vous pouvez continuer à compter sur notre pugnacité au présent et pour l'avenir.

SYNERGIE-OFFICIERS, LE CHOIX DE L'AMBITION

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**

**SYNERGIE
OFFICIERS**

3 boulevard du Palais – 75004 Paris

T 01 40 13 02 85

www.synergie-officiers.com / bureau.national@synergie-officiers.com